

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

GIP ACYMA

n° de siret 130 023 211 00027

Service administratif

6 rue Bouchardon

75 010 PARIS

3ème étage

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet :	Conception graphique et réalisation de supports de communication institutionnelle pour le Groupement d'Intérêt Public ACYMA
N° de marché :	M2026-01
Acheteur :	GIP ACYMA
Forme du marché :	Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents
Date limite de remise des offres :	10 juillet 2026 à 12h00

Pour répondre à ce marché, la **réponse électronique est obligatoire** mais la signature électronique est facultative

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR ET DU CONTRAT	3
Article 1.1 - Acheteur	3
Article 1.2 - Objet de la consultation	3
Article 1.3 - Durée du contrat	3
Article 1.4 - Pièces contractuelles.....	4
ARTICLE 2 - CONTRACTANT UNIQUE.....	5
ARTICLE 3 - GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES	6
ARTICLE 4 – LES PRIX ET LES PAIEMENTS DU MARCHÉ PUBLIC.....	10
Article 4.1 - Le montant du marché.....	10
Article 4.2 - Les prix en cas de groupement momentané d'entreprises	10
Article 4.3 - Les prix en cas de sous-traitance.....	11
Article 4.4 – Compte à créditer	11
ARTICLE 5 – LES MODALITÉS DE NOTIFICATION.....	11
Article 5.1 - La durée de validité des offres.....	11
Article 5.2 - La notification.....	11
Article 5.3 - La signature de l'offre par le candidat.....	13
ARTICLE 6 – SIGNATURE EN CAS DE GROUPEMENT	14

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR ET DU CONTRAT

Article 1.1 - Acheteur

GIP ACYMA

Service administratif - 3ème étage
6 rue Bouchardon
75 010 PARIS

Article 1.2 - Objet de la consultation

Le présent accord-cadre a pour objet la conception graphique et la réalisation de supports de communication institutionnelle pour le Groupement d'Intérêt Public ACYMA, dans le cadre de ses actions de sensibilisation aux risques numériques et d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance.

Les prestations attendues relèvent du graphisme d'exécution institutionnel : conception graphique, mise en page, déclinaison sur supports imprimés et numériques, dans le respect strict de la charte graphique du GIP ACYMA et de la charte graphique de l'État.

Sont expressément exclus du périmètre :

- la création de concept de campagne publicitaire ou de stratégie de communication ;
- la production audiovisuelle,
- la conception éditoriale et la rédaction des contenus (textes, ligne éditoriale).

Article 1.3 - Durée du contrat

L'accord-cadre prend effet le 1er décembre 2026, et au plus tôt à compter de sa notification. Il est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de cette date, reconductible tacitement trois (3) fois par période d'un an, sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans. Le déclenchement des prestations s'effectue par marché subséquent notifié au titulaire concerné, à l'issue d'une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre selon les modalités définies au CCAP.

Conformément à l'article R.2112-4 du code de la commande publique, le Titulaire ne pourra pas refuser la reconduction du marché. Il reste ainsi contractuellement engagé jusqu'à la fin de la durée du marché, si l'acheteur décide de le reconduire.

La non-reconduction du marché par le GIP ACYMA sera notifiée au Titulaire au plus tard trois (3) mois avant son terme. En cas de non-reconduction, le titulaire restera engagé jusqu'à la fin de la période en cours pour les marchés subséquents en cours d'exécution.

Article 1.4 - Pièces contractuelles

Par dérogation au CCAG FCS, l'ordre de priorité des pièces est le suivant :

- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété par le titulaire et le détail quantitatif estimatif (DQE) annexé à l'acte d'engagement ;
- Le cadre de mémoire technique (CMT) complété par le titulaire ;
- Le cas échéant, les actes spéciaux de sous-traitance et leur acte modificatifs, postérieurs à la notification du présent contrat.

Le Cahier des clauses administratives générales (CCAG/FCS), applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 30 mars 2021) édité par la Direction des Journaux Officiels s'applique au présent marché. Bien que non annexé, celui-ci est réputé connu du titulaire.

ARTICLE 2 - CONTRACTANT UNIQUE

Je soussigné, représentant légal de la personne physique ou morale ci-après désignée dans le marché, sous le nom de « le titulaire » :

ENTREPRISE SEULE

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....

Agissant pour le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....

Adresse du siège social :

.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

(ou registre des métiers, référence de l'inscription à un ordre professionnel, registre équivalent pour les entreprises étrangères)

J'affirme sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique.

Après avoir pris connaissance des cahiers des clauses administratives et techniques particulières et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni le formulaire de déclarations sur l'honneur signé en annexe du règlement de consultation.

M'engage (nous engageons), conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations suivant les dispositions du présent Acte d'engagement.

ARTICLE 3 - GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES

À REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Forme du groupement :

CONJOINT

SOLIDAIRE

Nous soussignés,

MANDATAIRE

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

Agissant pour le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

*(ou registre des métiers, référence de l'inscription à un ordre professionnel, registre
équivalent pour les entreprises étrangères)*

CO-TRAITANT 1

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

Agissant pour le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

CO-TRAITANT 2

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

Agissant pour le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

CO-TRAITANT 3

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

Agissant pour le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

CO-TRAITANT 4

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

Agissant pour le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Nous affirmons sous peine de résiliation du marché à nos torts exclusifs que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique.

Après avoir pris connaissance des cahiers des clauses administratives et techniques particulières et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni le formulaire de déclarations sur l'honneur signé en annexe du règlement de consultation.

M'engage (nous engageons), conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations suivant les dispositions du présent Acte d'engagement.

ARTICLE 4 – LES PRIX ET LES PAIEMENTS DU MARCHÉ PUBLIC

Article 4.1 - Le montant du marché

Le présent accord-cadre multi-attributaire est passé selon la procédure adaptée prévue à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, en application des articles L. 2125-1, R. 2162-2 et R. 2162-7 à R. 2162-12 du même code. Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum global, tous titulaires confondus, fixé à 200 000 € HT sur la durée totale du marché (4 ans), conformément à l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique. À titre indicatif et prévisionnel, le volume annuel estimé des commandes est de 50 000 € HT, sans engagement de l'acheteur sur ce montant.

Les prix du soumissionnaire sont indiqués au sein du Bordereaux des Prix Unitaires remis par ce dernier au sein de son offre.

Article 4.2 - Les prix en cas de groupement momentané d'entreprises

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES CONJOINT :

Statut	Objet de la prestation	Part (%)	Montant HT
Mandataire			
Cotraitant 1			
Cotraitant 2			
Cotraitant 3			
Cotraitant 4			

Article 4.3 - Les prix en cas de sous-traitance

Sous-traitance envisagée au cours de l'exécution du marché : OUI NON

Si vous envisagez de sous-traiter, nous vous invitons à joindre un DC4 avec la répartition des paiements. Le sous-traitant doit être approuvé par l'acheteur avant de commencer les prestations. Il doit également respecter les mêmes exigences de conformité légale et contractuelle que le titulaire.

Article 4.4 – Compte à créditer

Merci de joindre un RIB à votre offre.

(En cas de groupement conjoint, indiquer les coordonnées bancaires de chaque membre du groupement.)

Nom de l'établissement bancaire	
Numéro de compte	
Domiciliation	
Titulaire du compte	

ARTICLE 5 – LES MODALITÉS DE NOTIFICATION

Article 5.1 - La durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre durant un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Article 5.2 - La notification

La consultation faisant l'objet d'une procédure dématérialisée, le présent marché ou accord cadre sera notifié par envoi électronique via le profil acheteur

La date de réception du courriel de notification sur le profil acheteur du GIP ACYMA vaudra date de notification du présent accord-cadre.

Article 5.3 - La signature de l'offre par le candidat

J'(Nous) affirme (affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (à mes torts exclusifs), que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des dispositions de l'article R 2143-6 et suivants du Code de la commande publique.

Je (Nous) certifie (certifions) sur l'honneur, sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail. (Article D8222-5-3°).

Fait en un seul original,

Fait à	Le	Fait à Paris, le
Le titulaire Mention « lu et approuvé » Signature, Nom, Prénom et cachet		Signature de l'acheteur

ARTICLE 6 – SIGNATURE EN CAS DE GROUPEMENT

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23 du code de la commande publique](#)) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement : *(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

☐ Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;

(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

☐ Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.